

L'ARRONDISSEMENT DU Sud-Ouest vous informe



Bulletin d'information destiné aux résidants du voisinage des ateliers ferroviaires de Pointe Saint-Charles.

Bulletin numéro 1 – juillet 2008

Bref rappel des faits

En 2006, le CN a vendu ses ateliers ferroviaires au Groupe Mach. Depuis, le Groupe Mach a entrepris de réhabiliter son site. Afin de le viabiliser, il a procédé à la location des espaces pour diverses activités dont le tournage d'une production cinématographique l'été dernier, et plus récemment par la location de ses hangars à la compagnie JC Fibers pour entreposer des ballots de papier. Le Groupe Mach a aussi récemment conclu un bail avec la compagnie AMP spécialisé dans l'entretien des locomotives.

Ces activités ont généré une augmentation importante de la circulation de camions dans le quartier. L'arrondissement a pris connaissance du problème, alerté par les citoyens qui se plaignaient du transit excessif de camions dans la section résidentielle du quartier. L'arrondissement a procédé à des vérifications et à une inspection des lieux ainsi que les représentants du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Après avoir constaté l'entreposage d'un important lot de ballots de papier, en contravention à la réglementation concernant l'usage et la conformité du bâtiment, l'arrondissement a émis des constats d'infraction et sommé le Groupe Mach et JC Fibers de cesser l'entreposage de papier. De plus, la compagnie JC Fibers s'est vu imposer l'obligation de vider le bâtiment au plus tard dans les 90 jours, c'est-à-dire à la fin du mois d'octobre.

Des rencontres avec le promoteur ont aussi permis d'établir que ce dernier a récemment entrepris la réhabilitation des sols, tel qu'il s'y était engagé lors de l'achat des ateliers. Pour procéder à ces travaux, l'entrepreneur doit accumuler de la terre de qualité, ceci entraînera donc la venue d'environ 2000 camions à benne chargés de terre.

Mesures d'atténuation à la circulation des camions

Conscients des désagréments causés aux citoyens de ce quartier, les responsables de l'arrondissement, en collaboration avec certains citoyens, ont mis de l'avant une solution à court terme afin d'atténuer l'impact du camionnage lourd dans ce quartier.

Chemin de contournement

Pour permettre aux camions à benne de livrer la terre nécessaire à la réhabilitation du sol sans passer dans les rues résidentielles, les responsables du dossier ont élaboré une solution temporaire qui sera implantée dès les premiers jours de septembre. La rue Sébastopol sera légèrement élargie afin de permettre la circulation, à double sens, de petits camions et des camions à benne. Pour y parvenir, le trottoir bornant le parc ainsi que des bordures de rue seront modifiés. De nouvelles lanternes de feu de circulation seront installées au carrefour des rues Wellington et de la Congrégation. Ce chemin permettra donc aux camions à benne et aux autres petits camions d'entrer directement sur le site des ateliers ferroviaires sans passer par les secteurs résidentiels du quartier et d'ainsi atténuer le camionnage dans les rues résidentielles.

À l'origine, l'équipe de la Division des études techniques de l'arrondissement avait proposé le déplacement de la rue Sébastopol et du parc de la Congrégation afin d'éliminer entièrement le transit de tout type de camion et éviter ainsi le camionnage dans le secteur résidentiel du quartier. Cette solution prévoyait le maintien d'un îlot de verdure sur la rue Sébastopol et le réaménagement du parc sur des terrains vacants dans le quartier. Certains citoyens ont manifesté leur désaccord à toucher à l'intégrité du parc actuel. Cette option pourrait cependant être réexaminée et faire l'objet de discussions avec le milieu lors des rencontres qui se tiendront à l'automne sur l'avenir du site.

Circulation des camions semi-remorque

Certaines activités du site exigent le recours à des camions semi-remorque. Ces camions en raison de leur longueur ne pourront utiliser le chemin de contournement de la rue Sébastopol. D'une part, les camions dont le contenu est conforme aux usages autorisés sur le site continueront à circuler.

D'autre part, pour parvenir à éliminer dans les délais prescrits, les ballots de papier entreposés dans le bâtiment, la compagnie JC Fibers devra procéder au transport de son matériel avec des camions semi-remorque.

Pour permettre de sortir les ballots de papier, il a été estimé qu'une quinzaine de camions semi-remorque vont circuler chaque jour dans la section résidentielle du quartier, d'ici la fin du mois d'octobre.

D'un commun accord avec l'arrondissement, le promoteur et JC Fibers ont conclu une entente visant notamment :

- la réduction de vitesse des camions à 30 km/h et
- la restriction des heures de camionnage entre 7 h et 17 h.

Afin de s'assurer que ces mesures soient respectées, l'arrondissement a demandé l'appui du service de police qui patrouillera dans le secteur et verra à la stricte application des limites de vitesse.

L'avenir des ateliers ferroviaires

L'automne prochain, l'arrondissement en collaboration avec le Groupe Mach entreprendra une démarche de consultation avec le milieu concernant l'avenir des ateliers ferroviaires.

Pour l'instant, le Groupe Mach, en conformité avec le certificat d'occupation, a loué une partie de l'usine à la compagnie AMP qui répare des locomotives. D'autre part, le promoteur compte débiter la réhabilitation des sols au cours des prochaines semaines.

Les rencontres de l'automne prochain permettront d'établir une vision d'ensemble de la mise en valeur de ce secteur, particulièrement en regard des problèmes d'accessibilité au site.

Mesures implantées au cours des prochaines semaines

1. Mise en place du chemin de contournement par la rue Sébastopol, aux abords du parc de la Congrégation, afin de permettre aux camions à benne de pénétrer rapidement sur le site sans circuler sur les rues résidentielles.
2. Pour faciliter l'entrée et la sortie des camions par la rue Sébastopol, implantation de nouvelles lanternes de feu de circulation angle Wellington et de la Congrégation.
3. Pour éliminer les ballots de papier, tous les jours, environ une quinzaine de camions semi-remorque circuleront dans le secteur résidentiel jusqu'à la fin octobre.
4. La circulation des camions semi-remorque est restreinte entre 7h à 17h.
5. La vitesse maximale permise pour les camions semi-remorque est limitée à 30 km/h.

De plus, de manière à s'assurer que l'élimination du matériel se déroule selon les règles et les délais requis, l'arrondissement, et le Service des incendies de Montréal procéderont à des inspections régulièrement. De plus, les citoyens témoins d'infractions sont invités à les signaler à l'arrondissement en composant le numéro de téléphone **311, en mentionnant le nom de l'arrondissement dès le message d'accueil** et en rapportant les faits.

Passage à niveau et sortie dans le Technoparc

Plusieurs citoyens importunés par le flot de circulation lourde réclament l'ouverture d'une voie de sortie des ateliers ferroviaires vers le sud, en direction du Technoparc. Cependant comme les ateliers ferroviaires sont ceinturés par des voies ferrées, la construction d'un passage à niveau représente une solution à plus long terme. En effet, des discussions ont été entamées entre le propriétaire du site et le CN. Comme le trafic ferroviaire est intense dans ce secteur et que certaines voies servent de zone d'entreposage pour les wagons, l'implantation d'un passage à niveau à cet endroit ne peut être prévue avant 24 mois.

An english version is available upon request, contact Borough Office : telephone number 311 or access Borough Website at : ville.montreal.qc.ca/sud-ouest